ressort Le Fonds mondial
De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
CCM-COTE D'IVOIRE

LE PRESIDENT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAODINAIRE

Date & Lieu : 18 décembre 2019 au siège du CCM-CI
Heure de début : 14 h 34 mn Heure de Fin : 17 h 35 mn
Présence Effective : 31 Personnes
Président de Séance : Dr. AMETHIER Solange

Quorum : 18 / 25

Nombre de Personne du Secteur Public :	05….
Nombre de Personne du Secteur Privé :	03
Nombre de Personne de la Société Civile :	08…..
Nombre de Personne des PR :	00……
Nombre de Personnes des Populations Clés :	01
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux / Observateurs :	03
Equipe Pays du Fonds Mondial : 0	
LFA : 0	
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI :	06
Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités) :	05

Préambule :

Après la vérification et la notification de l'atteinte du quorum annoncé à 18/25 par le Secrétaire permanent, Mme la présidente du CCM, a remercié toute l'assistance pour sa présence à cette assemblée générale ordinaire de fin de mandat et fait noter que l'AG pouvait se tenir et délibérer valablement.

Elle a précisé que cette Assemblée Générale Ordinaire avait pour objet principal de communiquer sur l'allocation octroyée à la Côte d'Ivoire par le Fonds mondial. Les membres du CCM-CI devront se prononcer sur l'utilisation de ces ressources mises à disposition afin de servir l'intérêt national.
Il faudra également que les membres du CCM -CI discutent du processus de la sélection des structures de mise en œuvre en qualité de bénéficiaires principaux.
Après son mot d'ouverture, le secrétaire permanent a rappelé l'ordre du jour de la rencontre énuméré ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1- Présentation de l'ordre du jour de l'AGE
2- Gestion du conflit d'intérêt
3- Partage des informations
4- Communication sur l'allocation octroyée à la Côte d'Ivoire par le Fonds mondial pour le cycle 2021 – 2023
5- Processus de sélection des PRs
6- Présentation des membres du Comité de Suivi Stratégique
7- Election / Désignation des délégués de la Côte d'Ivoire au CRC OCAL (Concertation par secteurs)
8- Auto-Evaluation des Performances et de l'éligibilité du CCM-CI
9- Divers

Cet ordre du jour proposé à l'assistance n'a pas connu d'amendement. Il a donc été adopté à l'unanimité des membres présents.

1- Gestion des cas de conflit d'intérêt

Suite à l'interpellation de Dr. N'DRI K. Raphael, au nom de tous les partenaires, aucun cas de conflit d'intérêt n'a été déclaré conformément à l'ordre du jour de la rencontre.

2- Informations

Dr. KAMARA-ALLATIN, 2ème Vice-Présidente a partagé avec les membres du CCM-CI les informations sur les activités exécutées de novembre à décembre 2019 :
Il s'agit des réunions statutaires qui ont pu se tenir, des différentes formations à l'endroit des membres du CCM-CI, des membres du Comité de suivi stratégique et du Secrétariat Permanent puis des appuis techniques.
Elle a également fait un succinct résumé des échanges qui ont eu lieu au cours de ces activités et des recommandations qui en découlent. En tout, il s'agit de vingt-six (26) activités exécutées sur la période dont 9 issues du plan de travail de l'Instance (Cf fichier des activités en pièce jointe).
Sur ce point, aucune question n'a été enregistrée.

3- Communication sur l'allocation octroyée à la Côte d'Ivoire pour le cycle 2021-2023

Dr. AMETHIER, Présidente du CCM-CI a présenté le résumé de la lettre d'allocation transmise par le Fonds mondial.
Elle a rappelé que la répartition des montants est fonction de certains critères que sont :

- La charge de la morbidité de la maladie dans le pays
- Le niveau de revenu du pays
- Le taux d'absorption des précédentes subventions
- Le respect des engagements du co-financement (volonté de payer)

Ainsi, pour le cycle 2021-2023, c'est une enveloppe globale de 231 483 474 Euros soit 151 843 205 155 FCFA qui a été octroyée à la Côte d'Ivoire. Le Fonds mondial propose la répartition suivante entre les différentes pathologies :

- Paludisme :132 001 467 Euros soit 86 587 286 289 FCFA
- Sida : 82 503 708 Euros soit 54 118 884 789 FCFA
- Tuberculose : 16 978 299 Euros soit 11 137 034 077 FCFA

En comparaison au précédent cycle le montant octroyé a connu une augmentation de 22%. Le tableau ci-dessous présente la proportion d'augmentation pour chaque pathologie.

Composante admissible	Subventions 2018 -2020 (Euro)	Subventions 2021 - 2023 (Euro)	Ecart	%
Paludisme	111 117 115	132 001 467	+20 884 352	**+19%**
Tuberculose	12 405 185	16 978 299	+4 573 114	**+37%**
VIH / Sida	66 042 412	82 503 708	+16 461 296	**+25%**
Total	189 564 712	231 483 474	+41 918 762	**+22%**

En plus de la somme allouée, le pays bénéficie de **« Fonds Catalytiques » de** 1 994 630 Euros soit 1 308 391 511 FCFA, destinés à renforcer l'impact des ripostes aux maladies en s'appuyant sur les sommes allouées aux pays. Ainsi cette somme devra permettre d'adresser l'une des questions transversale et essentielle que sont « Les Droits Humains ».

Elle a rappelé que le CCM doit se prononcer sur cette proposition de répartition de l'allocation entre les différents programmes selon les besoins prioritaires tout en intégrant les orientations du Fonds mondial qui prennent en compte une approche intégrée des trois maladies, des investissements en faveur des systèmes de santé résilients et pérennes.
En règle générale, le Fonds mondial encourage le CCM à allouer une partie de ce montant au Renforcement du Système de Santé (RSS) à hauteur de 10% au moins du montant global octroyé soit:

- En incluant des activités RSS dans une subvention maladie déjà existante ou à venir
- En créant une subvention spécifique RSS

Le CCM doit indiquer l'allocation totale RSS dans sa proposition de répartition et peut aussi prétendre à un financement au-delà de la somme allouée.

Les échanges qui ont suivi ont porté sur :

- La nécessité de partager avec les membres des informations complémentaires qui peuvent aider à la décision. Il s'agit par exemple des taux d'exécution des subventions en cours, du bilan de la mise en œuvre (stratégie, besoin de financement par pathologies, axes prioritaires, gap en financement, etc…)
- Le délai accordé au CCM-CI pour se prononcer sur les différentes propositions de répartition par pathologie

Après les échanges sur ces différentes interrogations, il a été convenu que le Bureau Exécutif se rapproche des différents PRs afin d'avoir des informations sur la mise en œuvre actuelle. Permettre dans la mesure du possible de participer à l'Assemblée Générale prochaine afin d'échanger sur les différents aspects pour une prise de décision adéquate.

L'Assemblée Générale souhaiterait également savoir la méthodologie de calcul des différentes allocations et les critères déterminants pour octroyer une subvention à telle ou telle pathologie.
Un des membres du CCM-CI a proposé qu'une analyse des différents montants soit faite pour une augmentation dans la mesure du possible du montant alloué à la Tuberculose. Ces nombreuses préoccupations restées sans réponses n'ont donc pas permis à l'AG de prendre de décision.
Les membres ont convenu de rediscuter ce point à la prochaine rencontre le temps de permettre la collecte d'informations supplémentaires.

RECOMMANDATION

- Organiser une rencontre entre le BE et les responsables des différents PRs
- Inviter les PRs à participer à l'AG prochaine pour échanger sur les défis de la mise en œuvre, les stratégies, les gaps de financement etc…

4- Sélection des PRs

Le secrétaire Permanent a également fait une présentation concernant ce point à l'ordre du jour.
Il a d'abord rappelé :

- les indications du FM sur le « Dialogue Pays » qui est processus continu, ouvert, transparent et Inclusif de toutes les parties prenantes au niveau national, Et permettant de s'assurer que les groupes peu ou pas représentés dans l'instance de coordination nationale pourront participer de manière significative au processus et donner leur avis sur la demande de financement,
- les critères d'admissibilités N° 2 qui traitent du choix/sélection des Bénéficiaires Principaux par le CCM-CI

Il a rappelé que 5 structures exécutent les 6 subventions actuellement actives. Il s'agit de trois (3) bénéficiaires pour le volet public et deux (2) bénéficiaires pour le volet communautaire à savoir respectivement le PNLP, le PNLS et le PNLT puis de Save The Children pour le Paludisme volet communautaire et Alliance Côte d'Ivoire qui exécute le volet communautaire de deux subventions (VIH et Tuberculose).

Ensuite, il a abordé le point sur le processus de sélection des Bénéficiaires Principaux. Au cours du processus de préparation des demandes de financement, il revient au CCM-CI de décider de qui mettra en œuvre les prochaines subventions. Deux alternatives s'offrent à l'instance :

1- Reconduire les PRs existant sur la base de l'analyse de certains facteurs tels que les performances obtenues tout au long de la mise en œuvre, les relations observées avec le CCM-CI et le Fonds mondial, le taux d'absorption, etc…

2- Faire un appel à manifestation d'intérêt avec des critères bien défini. Cette deuxième option nécessite au moins trois mois pour la finalisation du processus (publication de la vacance de poste pendant au moins deux (2) semaines, accorder au moins un mois aux structures pour réunir la documentation et postuler, permettre à un comité de sélection de siéger, de faire un classement. Sur la base de ce classement organisé des visites de site, faire un rapport au Fonds mondial qui à son tour transmet le rapport aux agents du Fonds local (LFA) qui organise une visite dans les structures et fait un rapport au bailleur.

Dans ce deuxième cas, les PRs ayant déjà exécutés les précédentes subventions peuvent être recrutés s'ils ont manifesté leur désir d'être toujours PRs ou de nouvelles structures peuvent être recrutées pour la mise œuvre des subventions.

Enfin, dans un tableau récapitulatif, il a présenté les performances du premier semestre 2019 des actuels PRs.

Programme	Taux d'absorption à S1 2019	Performance Programmatique à S1 2019	Note à S1 2019	Nombre d'année de mise en œuvre
PNLS	24 ,7%	96%	B1	9 ans
PNLP	30,3%	67%	B1	10 ans
PNLT	74%	99%	A2	12 ans
ALLIANCE VIH	40%	108%	A1	8 ans
ALLIANCE TB	88%	112%	A1	4 ans
SAVE THE CHILDREN	74,2%	110%	A1	4 ans

Il a souligné qu'avant la soumission de toute demande de financement, le CCM-CI doit transmettre la liste des bénéficiaires approuvée par l'Assemblée Générale du CCM-Côte d'Ivoire.

Après cette présentation (Cf. fichier en annexe) faite par le Secrétaire Permanent, les membres de l'assemblée générale ont échangé sur les performances issues des lettres de gestion. Il les points des constats ci-dessous,

- Une contrainte de temps pour entamer une procédure d'appel à manifestation d'intérêt ouvert
- Une performance assez satisfaisante des PRs Cliniques et Communautaires su la mise en œuvre des activités des subventions actuellement en cours.

La présidente a demandé qu'un vote soit fait afin de recueillir les avis du plus grand nombre :

Le vote devrait permettre de décider soit

i) de procéder à un appel à manifestation d'intérêt ou
ii) de la Reconduction des PRs existants

Les membres présents ont voté MAJORITAIREMENT pour la Reconduction des PRs avec un résultat de 15 / 17 votants.

RECOMMANDATIONS

- Reconduire les 5 PRs (publiques et Communautaires) existants
- Informer les PRs lors de la rencontre du BE avec les PRs
- Informer le Fonds mondial de la décision de l'Assemblée Générale

5- Présentation des membres du Comité de Suivi Stratégique

Conformément aux recommandations de l'EPA (Auto Evaluation des Performances), un comité de Suivi Stratégique a été mis en place en 2017. Ce comité a fini son mandat en avril 2019. Pour le renouvellement des membres dudit comité, un appel à manifestation d'intérêt a été partagé avec plusieurs acteurs et parties prenantes, les candidatures recueillies ont été soumises à un comité de sélection présidé par Dr. Brigitte QUENUM, Directrice Pays de l'ONUSIDA, représentant les PTF au BE du CCM-CI.

A l'issue de ce processus douze (12) membres ont été retenus à savoir :

- Dr. TOURE FATIMATA, (Coordonnateur) ;
- M. AGBO Kekré Jerome Hervé (Coordonnateur Adjoint) ;
- Dr. COULIBALY Adama ;
- Dr. KOUASSI Jean-Pierre ;
- Dr. MAMA Djima ;
- Dr. NAHOUA Iremine ;
- Dr. OGA Aimé ;
- M. TOUNKARA Dédé Zéinabou ;
- M. ZOUZOU Michel ;
- M. COULIBALY Yaya ;
- Dr. SHABANI Nicole ;
- M. OUATTARA Lakoun.

En plus de ces 12 noms, trois autres demandes transmises au CCM-CI ont été intégrées au CSS à savoir :

- Dr. BAROUAN Marie-Catherine de l'OMS
- Dr. GUEI Fidèle, du Ministère de l'éducation nationale
- M. OUSSOU Boh Mickael, des populations clés

Les membres de l'Assemblée Générale ont approuvé par acclamation la composition du Comité de Suivi stratégique. Ils ont en outre prodigué des conseils au dit comité en leur confiant le suivi stratégique, mission principale du CCM-CI.

6- Désignation des représentants au CRC / OCAL

Le CRC-OCAL est un CCM régional qui couvre cinq (5) pays que sont le Nigeria, le Burkina Faso, le Togo, le Benin et la Côte d'Ivoire.

Ce CCM régional bénéficie présentement d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet dénommé corridor Abidjan-Lagos dont la cible est les routier, les Professionnels du sexe, les Usagers de drogues et les Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres Hommes (HSH).

Pour son renouvellement, il demande à tous les CCM des pays qui le composent de désigner au sein de ses membres quatre (4) représentants en qualité de délégués avec droit de votre provenant du secteur Public, du secteur privé, de la société civile (ONG, Organisations à base communautaire, Organisations religieuses, Associations de PVVIH, …) et la catégorie des populations clés.

Le CRC OCAL s'adjoint 5 membres au titre d'observateurs. Chaque pays désigne un observateur « Watchdogs » notamment la presse et autres catégories de populations clé non représentées au

sein de l'AG du CRC-OCAL et susceptibles de contribuer significativement au renforcement de l'action de veille, de la promotion du genre et des droits humains, etc…

Les textes de l'instance régionale (la Directive 54[2] Alinéa ii) souligne qu'un ordre de renouvellement échelonné de manière à préserver la mémoire institutionnelle de l'Instance. Chaque pays doit au terme d'un mandat remplacer trois des quatre membres qui le représentent au sein du CRC-OCAL.

Le bureau a demandé que les différents secteurs se réunissent pour désigner leur représentant (un titulaire et un suppléant) au CRC OCAL.

Séance tenante, les membres de l'Assemblée Générale se sont réunis par secteur pour une concertation afin de désigner par vote les représentants.

Les membres votés par secteur sont :

- Secteur Public :
 - M. YEO Drissa (Titulaire)
 - Dr. BOSSINAN (Suppléant
- Secteur Privé
 - M. ADOU KOUABENAN (Titulaire)
 - Dr. KOUASSI Jean-Pierre (Suppléant)
- Société civile :
 - Dr. KAMARA ALLATIN (Titulaire)
 - M. KRAKO Kobenan Jacques (Suppléant)
- Populations Clés
 - OSSEY Perez (Titulaire)
 - OUSSOU Boh (Suppléant)
- Partenaires : En attente

RECOMANDATIONS

Transmettre la documentation du renouvellement des membres du CCM-CI au CRC OCAL

7- Présentation des Résultats de l'EPA 2019

Le Secrétaire permanent a expliqué aux membres du CCM-CI que conformément aux directives du bailleur, chaque année une évaluation des performances et de l'éligibilité du CCM est faite. Conformément aux résultats de cette évaluation un plan d'amélioration est élaboré, présenté au BE et validé à l'AG. Les autres années, le CCM-CI bénéficiait de l'appui d'un consultant, mais pour l'année 2019, avec l'évolution des CCM-CI l'exercice est fait par le Secrétariat Permanent. Ainsi, l'évaluation a porté sur quatre (4) critères à savoir :

- Le critère N°3 : Différents aspects du suivi stratégique
- Le critère N°4 : L'intégration de personnes affectées dans la composition du CCM
- Le critère N°5 : Les membres du CCM-CI doivent être des représentants des groupes constitutifs
- Le Critères N°6 : La gestion des conflits d'intérêt

De la présentation de l'évaluation de ces différents critères, il ressort que des faiblesses sont à noter pour les critères 3, 5 et 6 :

6

En ce qui concerne le critère N°3, il s'agit des activités de suivi stratégique telles que les supervisions et visites de site qui n'ont pas été faites conformément au planning du plan de travail vu le renouvellement des membres dudit comité ;
Le critère N°5 concerne la transmission des plans de retro-information des différents secteurs à leur base
Le critère N°6 concerne quant à lui la mise en place d'un comité d'éthique. Ce comité sera mis en place en 2020 avec le nouveau plan d'amélioration.
Au terme de sa présentation, le Secrétaire permanent a souligné que pour chaque critère, les justifications (mails, compte rendu, procès-verbal, liste de présence) ont été téléchargés sur la plateforme du Fonds mondial et que sur la base des limites concernant les trois critères cités plus haut, un plan d'amélioration sera élaboré et transmis au bailleur.
Sur la base de la présentation, les membres de l'Assemblée Générale ont procédé à un vote pour l'endossement du plan d'amélioration concernant les critères pour lesquelles le CCM-CI est au rouge.
Le vote a permis d'enregistrer 15 / 17 votants pour l'endossement.

RECOMMANDATION

Elaborer et transmettre le plan d'amélioration aux membres de l'Assemblée Générale pour endossement dans les meilleurs délais pour sa soumission à l'équipe pays du Fonds mondial.

1- Divers

- Il est rappelé aux membres du CCM-CI que les formulaires d'évaluation du Secrétariat Permanent sont attendus au plus tard le lundi 23 décembre à 12 heures.

- Au titre des divers, le Secrétaire Permanent a rappelé que du 26 au 28 décembre 2019, un atelier bilan des activités du secrétariat permanent se tiendra à Grand-Bassam avec la participation des membres du Bureau Exécutif.

- Les locaux du CCM-CI seront fermés du 26 décembre 2019 au 3 janvier 2020 pour les fêtes de fin d'année.

Mme la présidente a tenu à remercier les participants à cette Assemblée Générale pour leur riche contribution et mis un terme à la session de l'AGE du 18 décembre 2019.

Rédigé le : 06 janvier 2020 Nom : Pulchérie N'GUESSAN

Validé par l'Assemblée Générale du 21 janvier 2020

La Présidente du CCM-Côte d'Ivoire

CCM-CÔTE D'IVOIRE Président

Dr. AMETHIER Solange